académie
Aix-Marseille

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Aix-en-Provence, le 19 juin 2019

Concours interne d'adjoint administratif principal 2ème classe
Session 2019
Rapport du président du jury

I. Statistiques

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
540	335	92	28	16

Nombre de postes offerts :

Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'agriculture	Ministère des affaires sociales
25	2	1

II. Epreuve écrite

Le sujet était adapté et la cohérence des documents fournis permettait à tous les candidats de disposer de la base de travail à la rédaction de la lettre administrative demandée.
Sur la forme, il est à noter une maîtrise parfois limitée des attendus de présentation d'une lettre administrative, c'est un point important à souligner.
Sur le fond – à de rares exceptions – les candidats ont assez bien exploité la ressource documentaire à leur disposition et globalement répondu en termes de contenus aux attendus.
Pour ce qui est de l'orthographe, le niveau était correct avec des points à souligner sur la grammaire parfois mal maîtrisée – l'origine des candidats (ayant tous une expérience d'emploi) est sans doute l'un des éléments qui permet cette analyse.
Il ne peut qu'être regretté que 40% environ des candidats inscrits ne se soient pas présentés aux épreuves.

III. Epreuve orale

92 candidats ont été retenus, 89 se sont présentés et ont pu être reçu par cinq commissions.
Tous les candidats ont pu bénéficier du même temps de déroulement de l'épreuve soit 10 + 20 minutes sans aucun doute du fait que le temps de préparation s'effectuait dans la salle où siégeait la commission qui attendait pour la seconde phase. L'on peut néanmoins s'interroger sur les modalités de cette préparation à la vue de la commission, ce qui a sans doute gêné certains candidats.

Beaucoup de candidats, sans doute trop engagés sur l'enjeu de ce concours pour leur avenir se sont montrés très tendus à leur arrivée. En ce sens leur accueil s'est toujours fondé sur une bienveillance la plus appropriée afin de leur permettre de décompresser quelque peu avant l'épreuve.

Il est ressorti des travaux des commissions trois typologies fortes :

- des individualités de très haute qualité ;
- des personnes professionnellement solides mais n'ayant pas surmonté les marches de l'exercice oral et ne sachant plus mobiliser leurs connaissances ;
- des personnes non préparées correctement voire pour certaines à la limite d'une forme relative de dilettantisme dans leurs connaissances.

En conclusion le panel de candidats a permis de procéder à un classement efficace de ceux-ci et de bénéficier d'une liste complémentaire.
Pour l'avenir les pistes que pourraient utilement envisager les candidats sont :

- la forme de correspondance demandée (forme personnelle – forme administrative) en particulier,
- une orthographe de qualité,
- un temps de lecture des documents adapté, ceux-ci permettant d'asseoir le contenu pour l'épreuve écrite,
- un travail de posture pour un entretien,
- une meilleure connaissance de l'environnement autre que professionnel immédiat qui traduira une curiosité accrue et permettra d'envisager une adaptabilité facilitée.

Le président du jury

Hervé BOUQUET